

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00318 Numéro SIREN : 751 299 785 Nom ou dénomination : AU PETIT CHAUDRON

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006771

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/006771**
n° de gestion : **2012B00318**
n° SIREN : **751 299 785 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 15/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

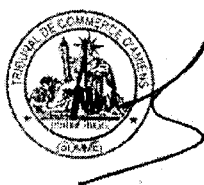
AU PETIT CHAUDRON - Société à responsabilité limitée
390 route D'abbeville 80120 Rue -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

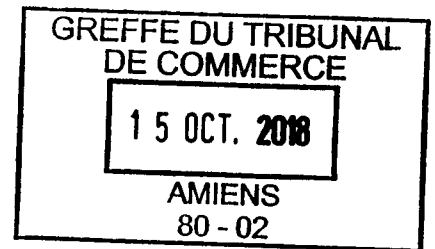


377605

AU PETIT CHAUDRON SARL

S.A.R.L. au capital de 339 729,00 Euros
Siège social : 390 Route d'Abbeville
80120 RUE

R.C.S : AMIENS 751 299 785



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 09/07/2018

Le 09/07/2018,
À 16 heures,

Monsieur Sébastien SUEUR, détenant 20000 parts sociales,
Monsieur Vincent BOUVET, détenant 319729 parts sociales,

Associés de la société **AU PETIT CHAUDRON SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Vincent BOUVET, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018 lesquels font apparaître **une perte** de **-13 241,97** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2018** faisant ressortir **une perte** de **-13 241,97** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **231 023,87** Euros.
Le résultat à affecter ressort ainsi à **217 781,90** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **217 781,90** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 217 781,90 Euros.

- **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre chaque associé et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que chaque associé concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

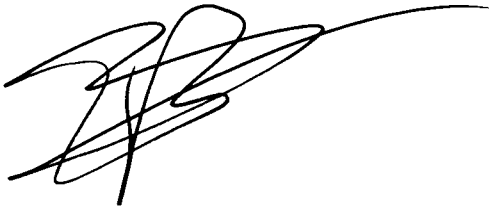
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AU PETIT CHAUDRON SARL

S.A.R.L. au capital de 339 729,00 Euros
Siège social : 390 Route d'Abbeville
80120 RUE

R.C.S : AMIENS 751 299 785

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

15 OCT. 2018

AMIENS
80 - 02

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/03/2018

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/03/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **590 677,41** Euros contre **665 215,70** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **565 990,60** Euros pour l'exercice, contre **646 911,85** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **114 235,34** Euros au 31/03/2018 contre **134 813,40** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **5 420,10** Euros au 31/03/2018 contre **5 919,74** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **199 286,46** Euros au 31/03/2018 contre **225 710,12** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **32 815,64** Euros au 31/03/2018 et **44 069,95** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **35 268,94** Euros au 31/03/2018 contre **38 144,41** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-109,47** Euros, contre **-267,22** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-60 065,78** Euros au 31/03/2018, contre **-2 785,01** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-13 241,97** Euros contre un bénéfice de **39 143,76** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'est intervenu aucun événement important méritant d'être signalé depuis la vente du fonds de commerce de la société le 28 décembre 2017.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre société a vocation à déployer de nouvelles activités au cours des prochaines années.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **30 422,08** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **11 695,60** Euros, soit un montant net de **18 726,48** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **371 803,72** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **17 389,60** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **585 560,22** Euros, contre **340 805,46** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **591 483,80** Euros, contre **604 725,77** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **13 344,18** Euros contre **128 890,67** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **612 689,88** Euros au 31/03/2018, contre **693 961,84** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **392 059,16** Euros, soit **68,66 %** pour l'exercice clos le 31/03/2018, contre **448 344,31** Euros, soit **69,34 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **46 699,28** Euros, contre **47 049,99** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/03/2018** fait ressortir **une perte** de **-13 241,97** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **231 023,87** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **217 781,90** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **217 781,90** Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

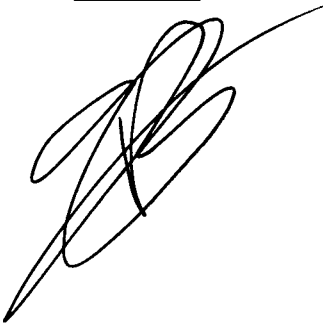
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à RUE
Le 15/06/2018

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

15 OCT. 2018

AMIENS
80-02

Dénomination de l'entreprise AU PETIT CHAUDRON SARL

Adresse de l'entreprise 390 route d'Abbeville 80120 RUE

SIREN

7 5 1 2 9 9 7 8 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice clos le
13/10/2018

				80 - 02				Exercice N clos le	
								[3,1 0,3 2,0,1,8]	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial * Autres *	010		012			
				011		016			
	Immobilisations corporelles *		028	30 422	030	11 696	18 726		
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	30 422	048	11 696	18 726		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	8 286	070		8 286		
			072	291 133	074		291 133		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	286 141	086		286 141		
	Charges constatées d'avance *		092	541	094		541		
	Total II		096	586 102	098		586 102		
	Total général (I + II)		110	616 524	112	11 696	604 828		
PASSIF								Exercice N I	NFT
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		339 729	
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126		33 973	
	Réserves réglementées *					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *					131		)	132
	Report à nouveau					134		231 024	
	Résultat de l'exercice					136		(13 242)	
	Provisions réglementées					140			
	Total I					142		591 484	
Provisions pour risques et charges					Total II		154		
DETTES (I)	Emprunts et dettes assimilées					156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		4 836	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	907	)	172
	Produits constatés d'avance					174			
Total III					176		13 344		
Total général (I + II + III)					180		604 828		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		14 388	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		262 250	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AU PETIT CHAUDRON SARL

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/10/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						210	571 020
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		211	
		Services *			217		218	19 658
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						221	
	Subventions d'exploitations reçues						226	3 806
	Autres produits						230	18 207
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	612 690
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	161 571
	Variation de stocks (marchandises) *						236	17 390
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	114 235
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 068	244	5 420
	Rémunérations du personnel *						250	198 549
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	33 553
	Dotations aux amortissements *						251	35 269
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	4
Total des charges d'exploitation (II)							264	565 991

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	501	Charges financières (V)	294	610
Produits exceptionnels (IV)				290	274 501
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			317 348	334 567
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	(234)

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

				310	(13 242)
--	--	--	--	-----	----------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			312		314	13 242
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			316			
	Provisions non déductibles *			318			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			322			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	450		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	Dont divers						
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	12 737
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			352		354	25 529
	Déficits antérieurs reportables *			356		360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

				370		372	25 529
--	--	--	--	-----	--	-----	--------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2018

AU PETIT CHAUDRON SARL

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AU PETIT CHAUDRON SARL</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	210 000	402		404	210 000	406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	90 825	432		434	90 825	436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	82 596	442	10 914	444	93 510	446													
	Installations générales agencements divers	450	37 390	452	1 517	454	38 907	456													
	Matériel de transport	460	42 424	462		464	12 002	466	30 422												
	Autres immobilisations corporelles	470	23 474	472	1 957	474	25 430	476													
Immobilisations financières		480	300	482		484	300	486													
TOTAL		490	487 009	492	14 388	494	470 975	496	30 422												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements alloués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	32 199	522	7 874	524	40 073	526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	43 081	532	11 666	534	54 747	536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	14 318	542	4 530	544	18 848	546													
	Matériel de transport	550	12 272	552	7 517	554	8 094	556	11 696												
	Autres immobilisations corporelles	560	13 336	562	3 681	564	17 017	566													
TOTAL		570	115 206	572	35 269	574	138 779	576	11 696												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	Fonds commercial	2	Constructions	3	Inst.agenc./const	4	Matériel industriel	5	Outillage industr										
		6	Instal./agenc.div	7	Matériel de trans	8	Mat.bureau & infor	9	Mobilier	10	Depots & cautionn										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1	210 000		210 000	218 500			8 500														
2	110		110																		
3	90 715	40 073	50 642		(50 642)																
4	93 510	54 747	38 763	28 700	(10 063)																
5	0	0		2 150	2 150																
6	38 907	18 848	20 059	2 200	(17 859)																
7	12 002	8 094	3 908	4 000	92																
8	2 764	2 317	447	300	(69)																
9	22 667	14 700	7 966	6 400	(1 566)																
10	300		300																		
TOTAL	578	470 975	580	138 779	582	332 196	584	262 250	586	(77 958)	588	8 500	589								
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595										
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGL art. 39 terdecies)										591											
TOTAL										596	(77 958)	585		597	8 500	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGL. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	11		12		13		14		15	
	16		17		18		19		20	
	21		22		23		24		25	
	26		27		28		29		30	
	31		32		33		34		35	
Immobilisation	Valeur d'actif ①	Amortissements ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession ④	Plus ou moins-values					
					Court terme ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										
32										
33										
34										
35										

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AU PETIT CHAUDRON SARL										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																													
Déficits de l'exercice				860	25 529	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																									
Total des déficits restant à reporter				870	25 529	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800																																																																																																																									
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *									380																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée									374	72 883																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	30 809																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	1 731																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																										
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise: AU...PETIT...CHAUDRON...SARL.....										Néant ☐ *																			
Exercice ouvert le: ...01/04/2017. et clos le: ...31/03/2018								Données en nombre de mois		1	2																		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	590 678																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																					
TOTAL 1								106	590 678																				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	2																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																					
Subventions d'exploitation reçues								113	3 806																				
Variation positive des stocks								111																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116	8 286																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																					
TOTAL 2								144	12 094																				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																													
Achats								121	207 844																				
Variation négative des stocks								145	17 390																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	34 483																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	1 666																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	4																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																					
TOTAL 3								152	261 387																				
IV- Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	341 385																		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).								117	341 385																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)								022	590 678		Effectifs au sens de la CVAE *																		
Période de référence								024	0	1	/	0	4	/	2	0	1	7	160	3	1	/	0	3	/	2	0	1	8
Date de cessation										/			/																
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																													
Effectif moyen du personnel * :								376																					
dont apprentis								657																					
dont handicapés								651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																													

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31032018

SIREN

7 5 1 2 9 9 7 8 5

Dénomination de l'entreprise

AU PETIT CHAUDRON SARL

Adresse (voie)

390 route d'Abbeville

Code postal

80120

Ville

RUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	339729

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUVET Prénom(s) VincentNom marital % de détention 94,11 Nb de parts ou actions 319728Naissance: Date 27/02/1980 N° Département 80 Commune ABBEVILLE Pays Adresse : N° 13 Voie Rue de l'égliseCode Postal 80132 Commune NEUILLY-L'HOPITAL Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31032018

SIREN

7 5 1 2 9 9 7 8 5

Dénomination de l'entreprise

AU PETIT CHAUDRON SARL

Adresse (voie)

390 route d'Abbeville

Code postal

80120

Ville

RUE

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.